



Compte rendu de réunion du Comité de Direction du 09/01/07 **A 18h30 au Club**

Présents : D. ARZOINE, R. BOTTACHIARI, A. CAZAUX, J. DELALANDE, A. DELEMOTTE, C. DELEMOTTE, JP GOUIRAND, A. LE DROUMAGUET, S. MACCIO, P. MALAUSSE, G. MATHIEU, G. MEDINA, R. MICELI, A. RAVAUD, P. REGNIER.

Excusés : A. CHARLES, M. QUINTANILLA, A. ROBERT.

Ordre du Jour :

- Règlement Intérieur : approbation
- Budget prévisionnel pour l'entretien du Club
- Etude des Statuts

La séance est ouverte à 18h45 par le Président de séance A. RAVAUD - Secrétaire JP GOUIRAND

1/ REGLEMENT INTERIEUR

- Les modifications précédentes sont entérinées.

P. REGNIER demande la suppression de la gratuité des invitations pour les 3^{ème} série et plus.

Après débat le CdD décide de maintenir cette gratuité mais en remplaçant 3^{ème} série par 2^{ème} série (unanimité).

Le Secrétaire précise que les statuts prévoient que la tarification annuelle est une annexe au règlement intérieur (RI).

Le RI aura donc une 10^{ème} annexe. Décision entérinée par le CdD (unanimité).

Le CdD décide que le RI étant maintenant prêt, il devra être édité rapidement et que son application sera immédiate (vote à l'unanimité moins une abstention). 1 exemplaire sera remis personnellement à chaque membre du CdD.

2/ BUDGET D'ENTRETIEN

- René MICELI responsable de la Commission d'entretien propose pour la remise en état des grillages des courts de faire appel à l'ARES (service municipal) qui met du personnel à notre disposition pour 16.50€ TTC de l'heure.

Le Trésorier précise que c'est 10% plus cher que le chèque emploi service et que le personnel de l'ARES n'est pas qualifié et devra donc travailler sous contrôle du Club.

R. MICELI précise qu'avec le chèque emploi service il faudra faire une recherche de personnel qualifié ou faire un appel d'offre.

A. DELEMOTTE demande si ce n'est pas à la Mairie de s'occuper de cet entretien.

D. ARZOINE se propose pour contacter les services de la Mairie.

Après débat le CdD adopte la marche à suivre suivante :

- 1- Solliciter la Mairie

2- Si la réponse de la Mairie est négative, on examinera la meilleure solution entre l'ARES, le chèque emploi service ou le devis par l'entreprise.

▪ P. REGNIER attire l'attention sur le court n°2 dont les poteaux sont à renforcer. La mise en place d'équerres de renfort semble être une bonne solution. D. ARZOINE se propose pour acheter la ferraille, A. CAZAUX se propose d'effectuer les soudures avec son poste à souder.

▪ La porte du court n°1 a été volée, la porte du court n°2 sera mise à sa place. Le Président D. ARZOINE va faire une déclaration de vol à l'assurance pour la porte du 1 et pour une tentative d'effraction sur la porte du Club House qui a endommagé la serrure. Cette serrure a dû être changée.

Le CdD demande qu'une liste des personnes qui auront cette clé soit tenue à jour.

▪ D. ARZOINE nous informe d'une possibilité d'ouverture des portes des courts par serrure à cartes perforées. Chaque serrure coûte 496€ TTC.

Il faudra compter environ 150€ de cartes perforées pour l'ensemble du Club.

Ceci permettrait en changeant les cartes d'éviter l'accès aux courts par les anciennes clés non restituées.

Cette possibilité n'a pas fait l'objet d'une décision.

3/ STATUTS

Il avait été demandé à la réunion précédente aux membres du CdD de proposer une réforme des statuts pour cette réunion. Cependant la Fédération ayant des statuts types pour les associations, il apparaît qu'il faut d'abord les étudier pour savoir dans quelle mesure il faudra en tenir compte.

Les membres du CdD sont donc invités à cette nouvelle étude et leurs propositions seront étudiées lors de la prochaine réunion.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Le CdD demande que la modification apportée au RI à savoir la gratuité de jouer sur invitation ne concerne que les joueurs de 2^{ème} série et plus s'applique immédiatement. Le cas se pose pour S.C. démissionnaire du Club et qui a fait don « provisoirement » de matériel pour le Club House (évier, plaque chauffante, micro onde). Il avait demandé cette gratuité en échange de ce matériel.

Le CdD décide à l'unanimité moins 1 abstention de ne pas accepter cette proposition et demande au Président D. ARZOINE d'en informer l'intéressé par courrier.

L'ordre du Jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 12 février 2007 à 18h30 au Club.

Ordre du Jour : - Etude des statuts
 - Questions diverses

Le Président de séance sera R. BOTTACHIARI

Le Président



Le Secrétaire Général

